

# CODE DU TRAVAIL : l'été de tous les DANGERS !



**A peine élu, le Président MACRON et sa majorité veulent légiférer par ordonnance sur le Code du Travail, avec un calendrier ultra resserré, un dialogue social réduit à la portion congrue et le retour des mesures les plus controversées de la loi EL KOMRHI**

## Le renouveau : ce n'est pas pour maintenant !

Emmanuel MACRON, l'homme censé incarner le « renouveau » en politique applique de vieilles recettes libérales : il est ainsi à l'origine du pacte de responsabilité, du CICE, du travail du dimanche, de la libéralisation du secteur des transports et voulait au printemps dernier une loi EL KHOMRI puissance 10 ! Logique pour quelqu'un qui a, tour à tour, siégé dans la commission ATTALI, fut Secrétaire Général de l'Élysée puis Ministre de l'économie... « *Un Code du Travail, qui, en gros, n'est fait que pour embêter 95 % des Entreprises* » M. Pénicaud.

Voici le Code du Travail présenté par... la Ministre du Travail ! C'est avec des arguments de ce type-là que les tenants des contre-réformes libérales expliquent que ce sont les droits des travailleurs-euses qui créent le chômage ! Pas étonnant donc de les voir agir rapidement et au cœur de l'été en réduisant quasiment à zéro les possibilités de débattre !

**Le 49-3 de MACRON, ce sont les ORDONNANCES !**



## Mauvais coups sur ordonnance !



Le projet de loi d'habilitation qui va permettre au Gouvernement d'adopter l'ensemble des mauvais coups prévus par ordonnance est déjà à l'étude à l'Assemblée Nationale. Les député-e-s se prononceront sur le texte entre le 24 et le 28 juillet. En août, les ordonnances seront transmises aux « partenaires » sociaux pour avis, ensuite le Gouvernement aura trois mois pour les ratifier. Quel espace pour le débat dans ce calendrier ? Aucun !

« *Ce projet de loi est comme un menu de restaurant* » M. Pénicaud.

## **C'est encore la Ministre du Travail qui avec un sens de la formule bien affuté le dit. Et le menu risque d'être bien indigeste pour les travailleurs-euses :**

- ▶ Avec un accord d'entreprise qui demain pourrait être moins favorable aux salarié-e-s que les dispositions de la loi.
- ▶ Avec le plafonnement des indemnités Prud'homales pour les licenciements abusifs : une aubaine pour se débarrasser de n'importe quel salarié sans motif.
- ▶ Avec le Référendum à la main du patron dont les salariés de Continental ou de Goodyear ont fait les frais : des sacrifices pour les travailleurs, des bénéfices pour les actionnaires est au final la fermeture des usines.
- ▶ La modification du périmètre des licenciements économiques : ou comment permettre à un groupe mondial richissime de licencier tranquillement dans sa filiale française.
- ▶ Le CDI de projet : ou le CDI commence furieusement à ressembler à un CDD.

Le principe est simple : renforcer les droits du patronat, fragiliser la situation des salarié-e-s. Pour Solidaires 13, il est hors de question que ce projet d'ordonnance qui bouleverse notre droit social puisse passer en catimini durant l'été sans débat ! Au contraire, nous pensons qu'une intervention du monde du travail dans ce débat est indispensable, indispensable pour dénoncer la rhétorique qui fait des droits des travailleurs-euses « **un frein à la croissance** » sans jamais remettre en cause le droit des actionnaires à licencier, délocaliser ou s'exiler fiscalement...

- ➡ Intervenir enfin pour proposer une réduction massive du temps de travail solution à-même de réduire le chômage.
- ➡ Intervenir massivement dans la rue dès le 12 septembre pour empêcher la mort sur ordonnance du Code du Travail !!!

**Il nous faut connaître la loi EL KHOMRI  
puissance 10 que  
nous prépare le Gouvernement pour la  
combattre !**

**C'est pourquoi Solidaires 13 organise une  
soirée débat en présence du cabinet d'avocats  
LENZIANI, spécialisé dans le droit social le  
vendredi 21 juillet 2017 à 18h30 dans les locaux**

**Retrouvez cet été les militant-e-s de Solidaires 13  
Tous les mardis et jeudis à partir de 18h00  
au Carrousel en bas de la Canebière**